



**Swiss Tchoukball**

**Document I**

Proposition : Créer un terrain favorable à l'augmentation du nombre de joueuses dans le tchoukball suisse

---

**Assemblée des délégués 2021**

---



Genève et la Chaux de Fonds, le 23 mai 2021

## **Proposition à l'AG en vue de créer un terrain favorable à l'augmentation du nombre de joueuses dans le tchoukball suisse :**

- 1. Ajout d'un objectif de fédération**
- 2. Modification d'articles du règlement des compétitions officielles de Swiss tchoukball**

### **Objectifs**

- Créer un terrain favorable à l'augmentation du nombre de joueuses dans l'effectif des clubs de Swiss Tchoukball
- Modification de la sanction pour non-mixité dans le championnat suisse

### **Constats et analyse de la situation**

Dans la fédération suisse de Volley il y a largement plus de volleyeuses que de volleyeurs. Au sein des clubs de Swiss Tchoukball aujourd'hui nous n'arrivons néanmoins toujours pas à atteindre en moyenne un effectif à 30% de filles/femmes. Dans la ligue A le pourcentage de joueuses est encore nettement plus bas.

Il semble donc que nous devons changer de stratégie pour arriver à de meilleurs résultats et avoir enfin bien plus de joueuses dans nos clubs. Dans ce sens au lieu de nous focaliser sur un quota dans les équipes de championnat qui a finalement un effet plutôt contre-productif, il nous semble important de renforcer nos efforts vers d'autres solutions comme notamment :

- le développement d'entraînements spécifiquement féminin notamment pour les adolescentes qui pourront y trouver un lieu d'entraînement dans lequel elles vont enfin arrêter de se trouver une petite minorité.
- la mise en place des compétitions féminines dans lesquels les filles et les femmes auront les mêmes chances que les autres personnes sur le terrain. Ces compétitions offriront ainsi un 2<sup>ème</sup> choix possible en parallèle des compétitions qui peuvent être jouées mixte.

Dans ce sens nous proposons d'être plus ambitieux et pragmatique en terme de développement féminin et de changer différents articles du règlement des compétitions officielles de Swiss Tchoukball pour :

1. Créer un terrain favorable dans nos clubs au développement de ces activités féminines tout en conservant un avantage pour les équipes mixtes.
2. Eviter les situations « aberrantes » qui ont été vu dans le passée où une joueuse était présente sur le terrain lors de certains matchs « juste car c'était une fille » sans du tout avoir le niveau de jeu nécessaire.
3. Pour se rapprocher des règlements des compétitions de clubs de tchoukball au niveau européen.
4. Pour éviter les situations artificielles dans lesquels la « 2<sup>ème</sup> fille de l'équipe » ne pourra jouer que si la première se blesse.

## **Ajout d'un objectif de fédération pour Swiss Tchoukball**

Swiss Tchoukball se fixe comme objectif d'augmenter la proportion de filles/femmes dans la fédération à au moins 35% (Note. Actuellement 27.9%) dans un délai de 3 ans.

## **Proposition de modification de l'article n°9 du règlement des compétitions officielles de Swiss Tchoukball**

### **Art 9 – version actuelle : -> Abrogé**

*Sur le terrain, la mixité est obligatoire, exception faite des équipes ayant le statut « 100% féminine » (voir article 11bis). Le non-respect, même temporaire, de cette règle, se traduit par une pénalité au score de 5 points par tiers-temps. Avant d'appliquer la pénalité, l'arbitre invite l'équipe fautive à remédier immédiatement à la situation. Si elle obtempère, la pénalité n'est pas appliquée, mais un coup-franc est accordé à l'équipe non fautive.*

### **Art 9 bis -> Art 9**

### **Art 11 bis**

*Sur le terrain, la mixité est conseillée, exception faite des équipes ayant le statut « 100% féminine » (voir article 11bis). Si une équipe ne souhaite pas jouer mixte, elle doit jouer avec maximum 6 joueurs sur le terrain. En ligue A, si une équipe ne souhaite pas jouer mixte, elle peut jouer à 7 joueurs sans pénalité.*

### **Art 11 bis -> Art 11 ter**

### **Art 25 bis**

*Sur le terrain, la mixité est conseillée. Si une équipe ne souhaite pas jouer mixte, elle doit jouer avec maximum 6 joueurs sur le terrain.*

### **Art 14 Respect des règles pour la promotion du tchoukball féminin (valable dès la saison 2024-2025)**

1. Un club doit inscrire une équipe à une compétition féminine officielle pour chaque équipe inscrite en Ligue A ou avoir un minimum de 35% de filles/femmes dans son club.
2. En cas de non-respect de la clause précédente, le club s'engage à organiser une journée de compétition féminine et à payer 100.- dans le fonds de développement de Swiss Tchoukball.
3. Un club promu en ligue A n'est soumis à l'Art 14 al. 1 qu'à partir de sa troisième saison en Ligue A